Contrat de ruralité pour le territoire du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Etabli entre

L'Etat, représenté par M. Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

et

Le syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, représenté par sa présidente Mme Maryse CARRERE

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat ;

Le conseil régional d'Occitanie représentés par sa Présidente, Mme Carole DELGA,

Le conseil départemental des Hautes-Pyrénées représenté par son Président, M. Michel PELIEU,

La Caisse des dépôts et Consignations, représentée par son directeur régional, M. Thierry RAVOT,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par la Commission Permanente de la Région Occitanie, rappelle la volonté commune de l'Etat et de la Région d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi dans les territoires de la région Occitanie en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dans le cadre de stratégies dynamiques de développement durable élaborées à l'échelle de chaque territoire.
L'État et la Région ont la volonté d'établir une cohérence d'ensemble de tous les dispositifs territoriaux mobilisables, non seulement au titre des programmes européens, mais aussi du CPER, en relation avec leurs dispositifs de droit commun.

L'Etat et la Région réaffirment également leur détermination à agir pour l'emploi, l'attractivité et la qualité de la vie dans les territoires ruraux en soutenant le maintien et la création de services de

qualité aux Publics, en particulier dans les bassins de vie ruraux et de montagne.
Pour ce faire, L'Etat et la Région conviennent de rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires ruraux.

Ainsi, le Volet Territorial du Protocole d'Accord relatif à la révision des Contrats de Plan Etat/ Région 2015-2020 de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées précise les dispositions suivantes relatives aux Contrats de Ruralité :
- les périmètres des contrats de ruralité ont vocation à s'inscrire en cohérence avec ceux des actuels contrats régionaux ou des territoires de projets tels que les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou ceux faisant actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre des dynamiques territoriales initiées par la Région en sa qualité d'autorité de gestion des Fonds Européens (ATI, GAL/LEADER),

- Les thématiques prioritairement soutenues dans le cadre des Contrats de Ruralité sont les suivantes :
- accès aux services, aux équipements et aux soins,
- revitalisation des bourgs-centres,
- attractivité et développement du territoire,
- mobilités durables et innovation numérique,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale, emploi et formation.

- les Contrats de Ruralité permettent de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un Projet de Territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des Programmes Opérationnels annuels jusqu'en 2020.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Le premier outil est le Contrat Régional Unique signé avec la Région et le Département en décembre 2015. L'ambition commune des deux PETR affichée dans ce contrat est la conservation de l'attractivité économique et le maintien des facteurs de création de richesse et d'emploi. Trois axes prioritaires ont été définis :
- Dynamiser l'économie
- Développer les services à la population et préserver le cadre de vie
- Favoriser une croissance verte, en tant qu'axe transversal.

En parallèle, ce même périmètre composé des deux PETR s'est vu attribué le programme Leader 2014-2020 auquel il avait candidaté sur la base de la priorité suivante :
« Favoriser l'innovation, la mise en réseau et la mutualisation pour :
- conforter le dynamisme de notre territoire dans un souci d'équité et de proximité ;
- renforcer l'attractivité économique, touristique et culturelle du territoire. »

Enfin, d'autres cadres contractuels sont mis en place sur le territoire, voire au-delà :

- SCOT Tarbes-Ossun-Lourdes élaboré mais annulé ; PLUI en cours d'élaboration au niveau de la CC Pays de Lourdes.
- des Contrats Grands Sites = Pic du Midi, Lourdes, Gavarnie, Cauterets-Pont d'Espagne
- la convention d'Application de la Charte du Parc National des Pyrénées signée avec le PETR ;
- un Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de l'Ophite à Lourdes ;
- la convention Massif Pyrénées ;
- un Contrat de Destination à l'échelle du Massif dont le PETR est partie prenante dans un projet en partenariat avec la ville de Lourdes sur l'itinérance et le cyclo.
- les programmes FEDER-FSE, FEADER, FEADER Massif mis en œuvre par la région ;
- des projets inscrits au titre du programme de coopération POCTEFA.

I) Présentation générale du territoire

A) <u>Le territoire du contrat</u>

Présentation du territoire

Constitué en PETR depuis 2015 et issu d'une fusion de trois syndicats mixtes, dont un de Pays, en 2014, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans la mise en œuvre de politiques contractuelles sur un périmètre cohérent qui va de Lourdes à Gavarnie dans le département des Hautes-Pyrénées. Il est compétent sur un territoire de 86 communes qui regroupe près de 40 000 habitants et son périmètre couvre l'intégralité du bassin versant du Gave de Pau amont. Le territoire appartient à la zone d'emploi de Tarbes dont le périmètre correspond à celui du Département des Hautes-Pyrénées.

Il est composé actuellement de 7 communautés de communes : Batsurguère, Montaigu, Val d'Azun, Pays de Lourdes, Pays Toy, Vallée d'Argelès-Gazost, Vallée de Saint-Savin et de la commune nouvelle de Gavarnie-Gèdre.

A compter du 1er janvier 2017, le périmètre sera identique mais le PETR ne comptera plus que deux membres :

- La *communauté d'agglomération « Tarbes Ossun Lourdes »,* issue de la fusion des Communautés de communes de Batsurguère, du Montaigu et du Pays de Lourdes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes du canton d'Ossun et la Communauté de communes de Gespe Adour Alaric ;
- La *Communauté de communes « des Vallées des Gaves »*, issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Toy, de la Vallée de Saint-Savin, de la Vallée d'Argelès-Gazost, du Val d'Azun et de l'intégration de la commune nouvelle de Gavarnie-Gèdre.

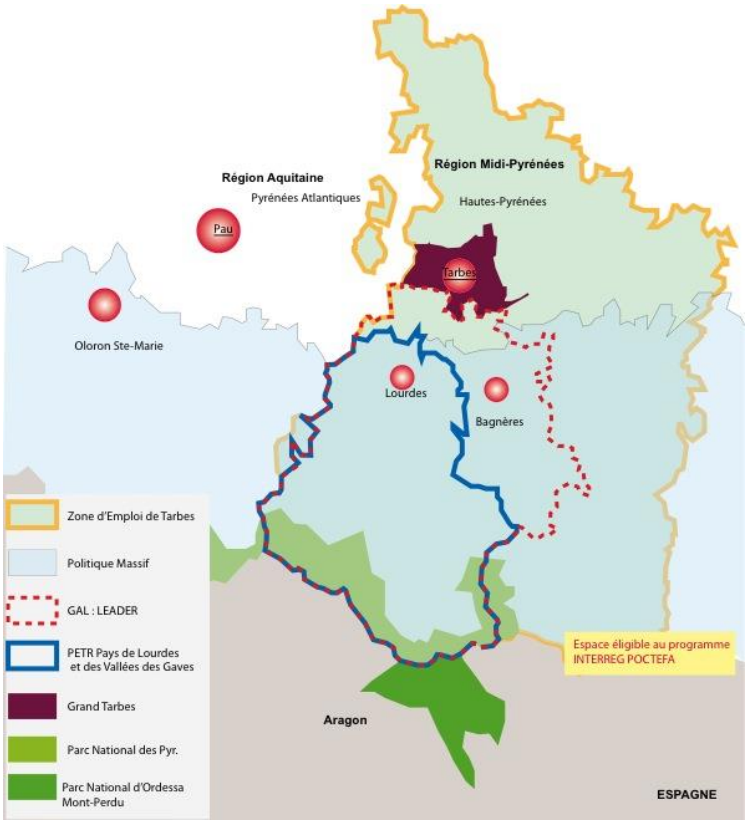

Eléments de diagnostics

Le PLVG a validé en juillet 2016 son projet de territoire qui a pour objectif de définir l'ambition du pôle à court et moyen terme, et d'illustrer cette ambition par des exemples de projets. Ce projet et les nombreux échanges qui se sont tenus nous ont permis de finaliser un diagnostic, une stratégie et un recensement de projets.

Le territoire présente un positionnement unique dans les Pyrénées et à plusieurs titres :

- ✓ Un complexe urbain (Pau-Tarbes-Lourdes) de près de 360 000 habitants aux portes du territoire porteur d'un enjeu de territoires de villes moyennes éloignés d'une métropole ;
- ✓ Une accessibilité unique pour un territoire des Pyrénées (aéroports, 2X2 voies, TGV, autoroute) ;
- ✓ Une offre et des lieux de notoriété majeure au niveau régional, national et international.

Deux aires urbaines en voie de conurbation d'environ 350 000 habitants (Pau et Tarbes) jouxtent le territoire. Le territoire du PETR compte environ 38 700 habitants dont 15 670 habitants ont un emploi sur le territoire ou ailleurs :

- 38 % des habitants ayant un emploi travaillent à Lourdes ;
- 9 % à Argelès ;
- 12,5 % dans les pôles de Cauterets, Luz Saint Sauveur, Arrens-Marsous et Barèges.
- 6 % à Tarbes

Les habitants profitent d'une organisation multipolaire de l'emploi. Le pôle Lourdais capte environ 800 actifs ayant un emploi et vivant dans les communautés de communes d'Argelès Gazost, de la Vallée de Saint-Savin, du Val d'Azun, du Pays Toy et de Gèdre–Gavarnie.

En matière de poids démographique et de nombre de communes, le territoire présente une position moyenne par rapport aux autres périmètres Pays situés dans la région. Nous noterons que le PETR

concentre environ 17 % de la population de la Zone d'Emploi de Tarbes (227 949 habitants au total).

⇒ **<u>Contexte socio-économique global</u>**

Situation démographique

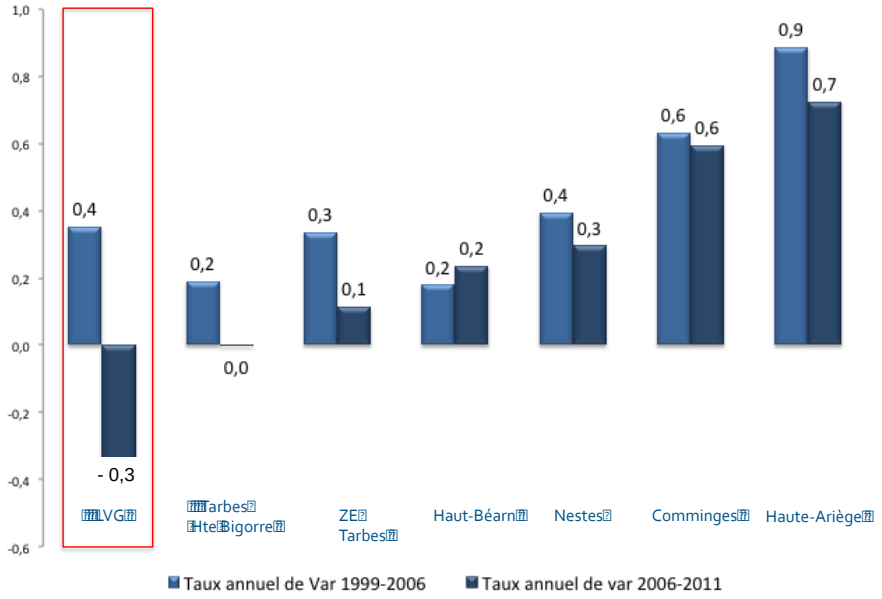

Si la période 1999-2006 s'était traduite par un solde net de + 963 habitants, le territoire perd environ 680 habitants entre 2006 et 2011. Au final, il présente en 2011 un niveau démographique semblable à celui de 1999. Contrairement à 1999-2006 où le solde migratoire faisait plus que compenser un solde naturel négatif, la période 2006-2011 est marquée par un solde migratoire légèrement négatif. Le solde naturel négatif n'est ainsi plus compensé d'autant plus que le vieillissement tend à s'accentuer.

Au-delà des chiffres, il convient de s'interroger sur les raisons de cette baisse d'attractivité et notamment du lien économie-attractivité démographique (Cf. ci-après).

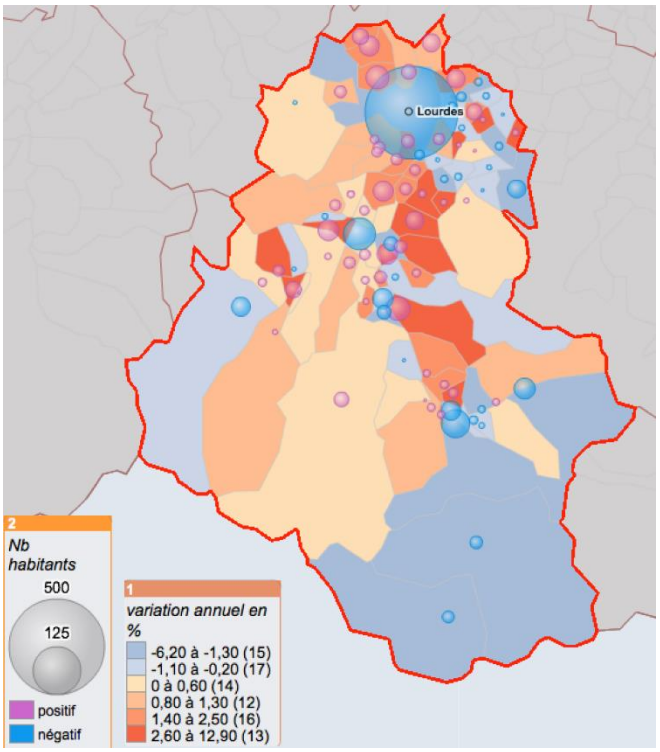

Variations brute et annuelle (en %) dans les communes entre 2006-2011

Le décrochage démographique touche les principaux pôles d'accueil de population et d'emplois. Ainsi, si 54 communes gagnent 905 habitants, 33 communes en perdent - 1 585 notamment :

- 983 habitants à Lourdes
- 115 à Argelès-Gazost.
- 90 à Luz Saint Sauveur
- 50 à Barèges
- 47 à Pierrefitte-Nestalas

Nous noterons qu'à proximité, les villes centres de Tarbes et Pau se dévitalisent certainement au profit de leur périphérie et montrent toutes les deux « une dynamique démographique de ville moyenne éloignée des pôles métropolitains » : - 2 545 hab. (-5,6

La diminution du nombre d'habitants impacte la structure des catégories socioprofessionnelles et le parc de logements du territoire.

Si la période 1999-2006 montrait une progression des cadres et professions intermédiaires ainsi qu'une baisse des chômeurs, entre 2006 et 2011 ces tendances s'inversent et seuls les chômeurs progressent sur le territoire. Nous observerons qu'à l'échelle de la zone d'emploi la dynamique est relativement plus stable.

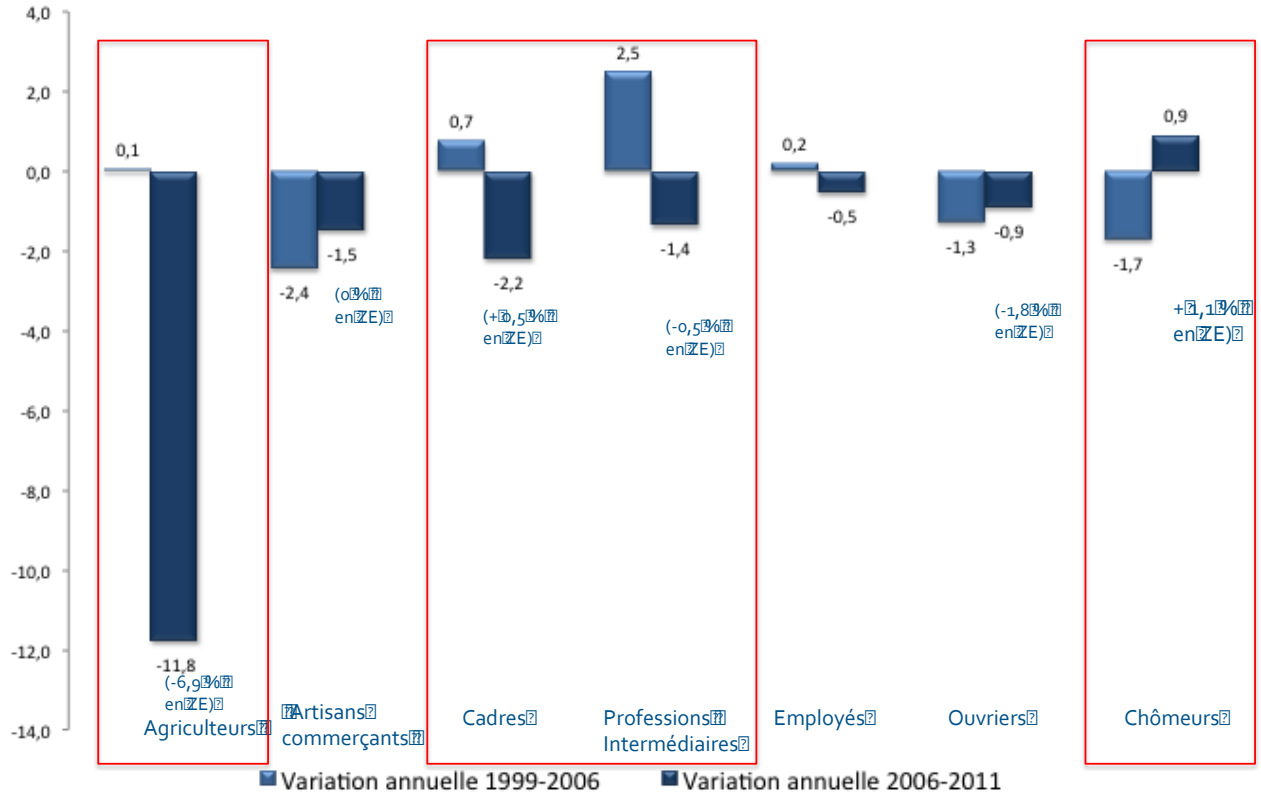

Variations annuelles des actifs de 24 à 54 ans par CSP entre 1999-2006 et 2006-2001

L'évolution du nombre de logements est marquée par une importante croissance des logements vacants et des résidences secondaires. A Lourdes, cette dynamique est particulièrement forte et s'accompagne par une forte baisse du nombre de résidences principales.

L'emploi

Les emplois au lieu de travail *(les emplois au lieu de travail sont occupés par des habitants du territoire et par des personnes qui résident à l'extérieur du territoire. Ce sont des emplois offerts par le tissu économique local)* se répartissent de la manière suivante :

- Lourdes polarise 55 % des emplois
- Les pôles d'Argelès G., Pierrefitte N /Soulom en concentrent 13 %
- Enfin 15 % des emplois se localisent dans les pôles touristiques de Montagne

Si la distribution des emplois sur le territoire est multipolaire, des dépendances par rapport au pôle lourdais sont à l'œuvre, ainsi, 9 % des emplois lourdais soit environ 800 emplois sont pourvus par des personnes qui habitent dans un espace situé entre Argelès-Gazost et le sud du Territoire.

La structure de l'emploi bien que marquée par les services marchands (un emploi sur trois), reste diversifiée. L'emploi industriel est encore bien représenté notamment au niveau de Lourdes/Adé avec près de 1000 emplois industriels et au niveau du pôle de Pierrefitte N. / Soulom qui offre 317 emplois industriels.

Le tourisme impacte de manière directe ou indirecte la structure de l'emploi notamment dans les secteurs des services marchands et du commerce. On peut estimer que le tourisme offre ou induit 1/3 des emplois au lieu de travail sur le territoire.
Enfin, nous noterons la faible représentation des emplois agricoles sur le territoire bien que le maintien de l'agriculture constitue un enjeu majeur.

L'évolution démographique est fortement déterminée par l'évolution de l'emploi sur le territoire. C'est bien la création d'emploi qui génère de l'attractivité démographique. Le graphe ci-dessus met en avant trois périodes depuis 1990 : une période de crise industrielle entre 1990 et 1999, une période entre 1999 et 2008 de recomposition économique marquée par des créations d'emplois dans les services marchands et non marchands (emplois publics) et enfin une période de crise économique et de décrochage de l'emploi depuis 2009.

Entre 2008 et 2013, le territoire perd près de 800 emplois au lieu de travail. Ces évolutions sont géographiquement différenciées. Si dans les communes de montagne qui ont été fortement impactées par les inondations de 2013, la baisse des emplois reste le plus souvent mesurée, le nombre d'emploi à Lourdes connaît un décrochage sans précédent notamment dans les secteurs d'activité liés au tourisme.

Au total, sur la Communauté de Communes du Pays de Lourdes le solde est de - 568 emplois au lieu de travail. Les dynamiques démographiques et de l'emploi au niveau de Lourdes rappellent étrangement celles observées dans les années 1990 au niveau des bassins industriels. L'effet conjoncturel, notamment la crise du tourisme cultuel, ne peut à lui seul expliquer ce décrochage, les raisons sont également structurelles. (Cf. ci-après Focus Touristique).

Evolutions, 2003-2008 et 2008-2013, en % des emplois au lieu de travail dans les secteurs d'activité

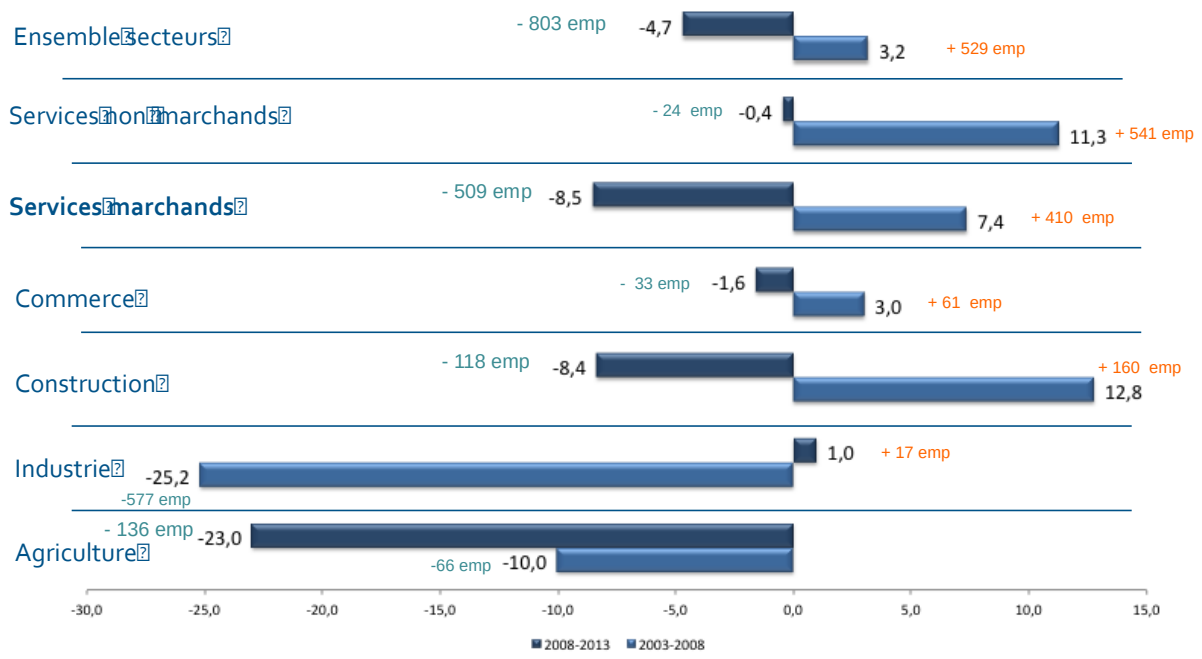

Si entre 2003 et 2008 le commerce, la construction et surtout les services marchands et non marchands permettaient un gain net de + 529 emplois, entre 2008 et 2013 ces secteurs et notamment les services marchands présentent des évolutions largement négatives.

Il convient de préciser le fort impact de Lourdes dans ces évolutions. Néanmoins, sur les autres territoires notamment de montagne le secteur des services marchands et donc le tourisme, montre un niveau d'emploi situé entre stabilisation et baisse. Ainsi, ce secteur d'activité n'assure pas entre 2008-2013 une fonction de dynamisation de l'emploi. Si les inondations ont certainement conduit à une baisse d'activité en 2013, ces chiffres interpellent le modèle économique du territoire.

Structure économique du territoire

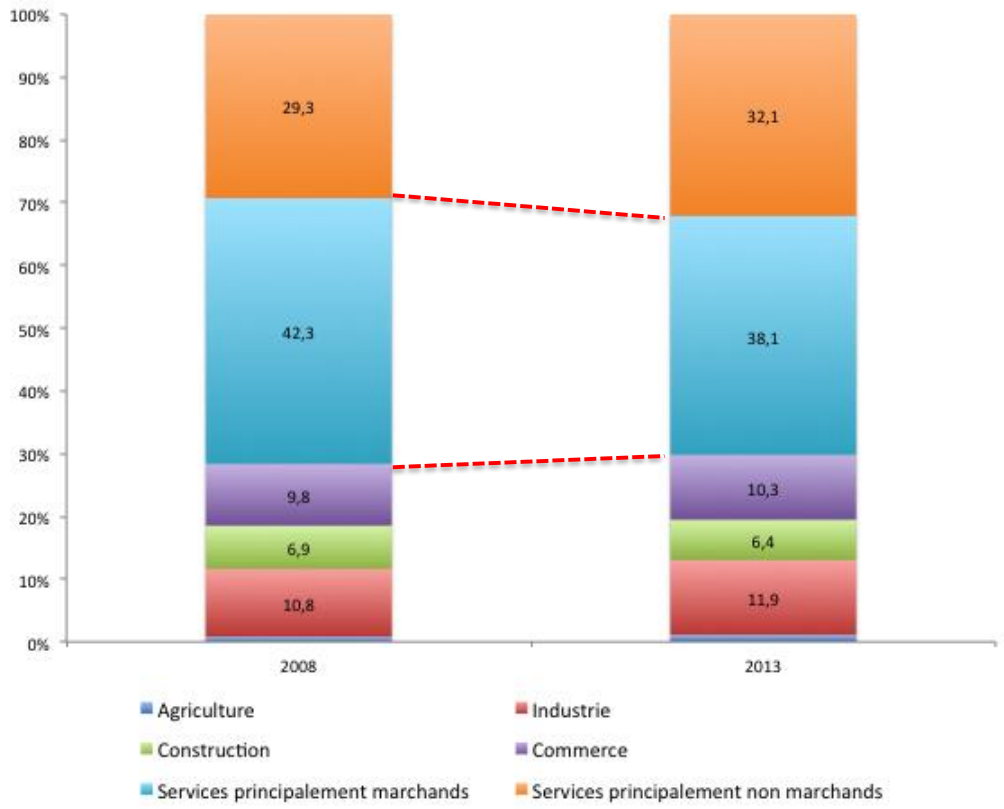

Distribution par secteur d'activité de la valeur ajoutée totale produite en 2008 et 20113

La structure de la valeur ajoutée est largement marquée par les services marchands qui pèsent pour plus d'un tiers dans la valeur ajoutée totale. Nous noterons un phénomène de recomposition puisque la part de la valeur ajoutée dans les services marchands a perdu plus de quatre points en cinq ans. Notons que la valeur ajoutée de l'activité touristique pèse pour 30 % de la valeur ajoutée totale et représente une part considérable de la valeur ajoutée des services marchands.

Selon la théorie de la base (ou économie présentielle), les capacités de développement d'un territoire dépendent des revenus qui y rentrent.

Si l'on analyse le territoire du PLVG selon cette théorie, on observe trois éléments :

- le schéma économique est sans surprise marqué par le poids du tourisme qui concentre plus de la moitié des revenus entrants. Le territoire est à ce titre fortement dépendant de cette activité ;

- contrairement à d'autres territoires de Midi-Pyrénées, le territoire bénéficie d'une certaine autonomie. En effet, on note un faible poids des bases « retraite, sanitaire et sociale et publique » dans un contexte de réduction des dépenses publiques. Au final, seuls 25 % des revenus sont liés à la redistribution contre 47,1 % en zone d'emploi ;
- la part de revenus utilisés localement relativement faible et qui s'explique par la proximité de l'offre commerciale du pôle Tarbais.

Le PLVG est finalement composé d'une diversité de modèles économiques plus ou moins diversifiés dans la structure des revenus. Si un modèle de type tourisme industriel prévaut dans les territoires de montagne, d'autres parties du territoire montrent des modèles touristiques différents et proches des modèles observés dans les territoires ruraux.

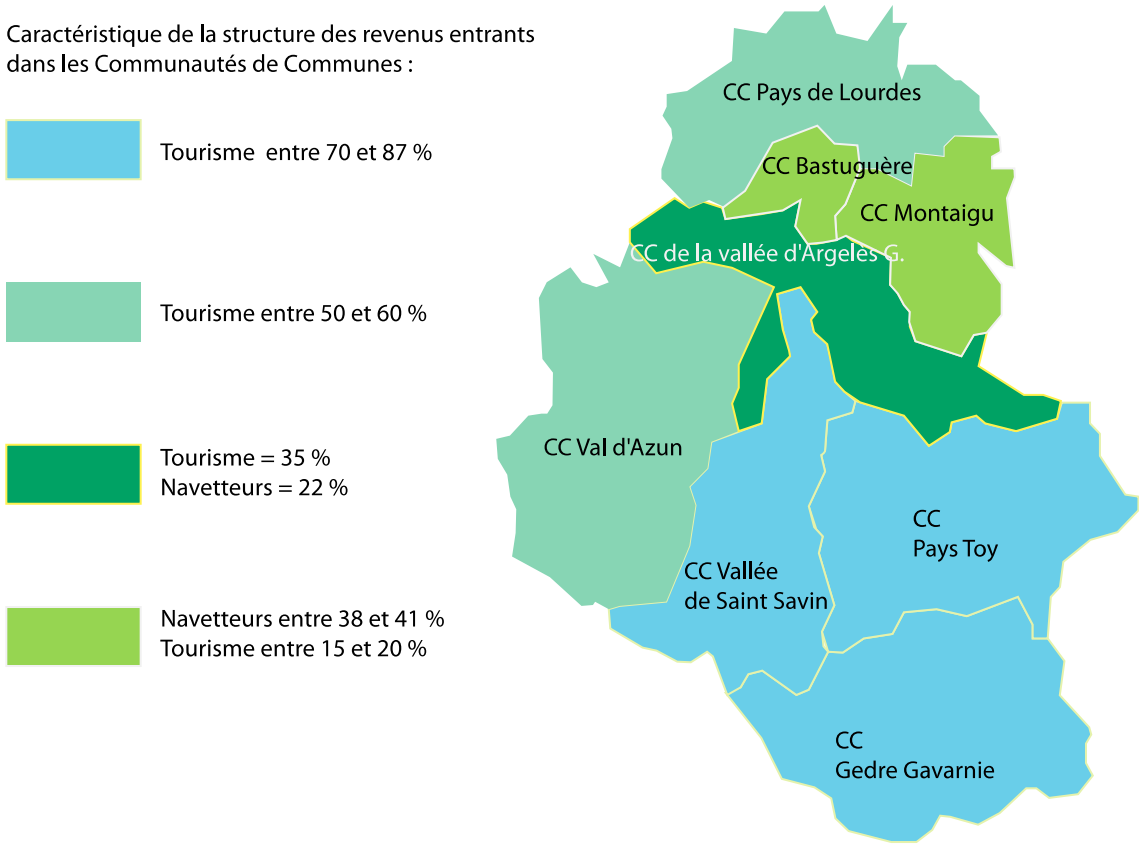

Une typologie et des économies très diversifiées à l'intérieur du PETR

B) Les enjeux du territoire

Eléments issus du diagnostic du territoire du PLVG ; enrichis des derniers éléments du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité aux services

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;

Services	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services quotidiens ou ponctuels	Bon maillage (écoles, postes) des services existants présents sur le territoire Education = 27 écoles primaires ou RPI / 3 collèges / lycées à Lourdes / 5 écoles maternelles ou RPI MSP + point visio public à Luz Maison de l'Etat à Argelès PEDT	Manque de DAB Problème des bureaux de poste	Regroupement des services en « maison des services » : projet à Pierrefitte Nouveau « rôle » des services publics Restructuration intercommunale = mutualisation des moyens, renforts des points relais ? Loi Montagne II Structuration des écoles rurales	Question fermeture bureaux de poste / fréquentation des services en zones de montagne
Santé	Accès au soin équivalent à l'ensemble départemental Présence d'un hôpital Activité thermale Réseau solidarité santé à Lourdes Offre médicale maintenue à Argelès Installation d'un CESP à Luz	Vieillissement des praticiens et non renouvellement en zones rurales = insuffisance d'ici 4 à 5 ans / problématique forte à Luz et Cauterets Manque de médecins généralistes, thermaux et spécialistes. Problème demande saisonnière (stations, thermes) Pas de projet identifié par l'ARS à ce jour.	Regroupements de praticiens (maisons communales de santé) et projets à venir Loi Montagne II : délai raisonnable d'accès aux soins ? Développement de la e-santé Redéfinition des zonages ARS en 2017	Vieillissement accru des médecins généralistes, diminution de la médecine thermale, diminution de spécialistes. Restructuration de l'hôpital de Lourdes
Services sociaux Emploi	1 MCEF et 3 points d'appui : Cauterets, Luz, Argelès Agence pôle emploi à Lourdes 1 mission locale à Lourdes, 1 à Argelès Luz : Guichet initiative pluriactivité Présence d'une MDS Rôle du tissu associatif	Concentration sur certains pôles urbains (Lourdes voire Tarbes)	Fusion intercommunale et renforcement de la mission emploi / dev éco	Dépendance des espaces ruraux aux villes centre

Equipements sportifs et de loisirs	Bon niveau d'équipement sur l'ensemble du territoire Piscines (3 bassins pour toute l'année : Cauterets, Lau, Lourdes), terrains synthétiques football, terrains multisports	Coût d'entretien Saturation ou sous-utilisation des équipements ?	Mutualisation pour optimiser les moyens et les équipements	
Petite enfance / enfance / Jeunesse	Structuration de RAM Des établissements récents venus complétés l'offre (micro-crèches, amélioration CLSH…)	Offre insuffisante pour répondre à la demande croissante Peu de structures pour les 13-17 ans Concentration sur les pôles urbains (Tarbes, Lourdes)	Développer l'intergénérationnel Demande en horaires atypiques Petite enfance : projet de deux multiaccueil de 80 places à Lourdes	Evolution sociétale : de moins en moins de garde familiale Adaptation nécessaire aux horaires atypiques
Personnes âgées		Offre en services insuffisante pour répondre à la demande croissante Rôle des aidants à prendre en compte	Structures intermédiaires domicile –EHPAD Développement de l'intergénérationnel Silver économie	Vieillissement de la population
Handicap	Forte présence d'établissements médicaux sociaux accueillant des personnes handicapées dans la vallée d'Argelès-Gazost	Accessibilité aux services pour certaines catégories de population limitée Accessibilité aux locaux	Prise en compte croissante de l'intégration et l'égalité des chances	

Globalement l'offre du territoire s'avère satisfaisante et des efforts sont réels au niveau des collectivités pour répondre aux besoins des habitants et adapter les services aux nouvelles pratiques. Cependant, des secteurs spécifiques nécessitent une prise en compte rapide : la santé et la présence des médecins généralistes, l'évolution des services de base (poste, mairies, services sociaux et emploi) avec des procédures dématérialisées en croissance qui ne sont pas appréhendées par de nombreux habitants. Enfin, le vieillissement de la population va nécessiter de repenser certains services (accueil, santé, accessibilité, intergénérationnel). Et les recompositions territoriales ne doivent pas accroître la distance de certains services avec les zones de montagne particulièrement fragiles sur ce point. La qualité des services est un facteur d'attractivité pour les populations et nouveaux arrivants.

Enjeux :

- maintenir des services de proximité et conserver le lien urbain-rural (points relais, permanence…)
- mutualiser les services existants et développer de nouveaux modes de fonctionnement
- améliorer l'information et la communication sur l'existant

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Commerces de proximité / multiservices	Bien répartis sur le territoire (bourgs relais) Bon maillage de marchés et de commerces ambulants Forte densité en zone touristique	Difficulté d'accès aux commerces pour la population rurale des villages plus ou moins isolés Peu d'initiatives privées	Attractivité des villages / Qualité de vie Jouer la carte de la diversification	Viabilité des commerces en zone rurale ? Baisse des ressources publiques pour une intervention par les collectivités
Centres-villes	Des démarches collectives existantes en partenariat public-privé	Perte de population et d'attractivité dans les centres bourgs les plus importants du territoire	Développement des offices de commerce ; management de centre-ville SDECA de Lourdes / CCPL	Développement des zones commerciales en périphérie
Habitat	Outils existant : OPAH (Lourdes et niveau du PLVG)	Baisse de population dans les bourgs centres = un patrimoine qui se détériore Prix élevé pour le logement et l'accession à la propriété	Projets publics de logement nombreux et financés (création de logements sociaux, rénovation énergétique)	Crédits Etat ANAH et ressources des collectivités locales en diminution

Enjeux pour le territoire :

- Maintenir des centre bourgs dynamiques, une offre d'animation toute l'année
- Permettre un accès à des logements de qualité, et réduire la facture énergétique des habitants
- Rénover les centre bourgs pour améliorer l'attractivité des territoires

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel)

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le territoire
Agriculture	Des productions locales de qualité L'existence du tourisme comme complément d'activité essentiel Outils de transformation présents sur le territoire Territoires pastoraux de qualité, bien équipé et attractifs Des structures collectives porteuses de projets (GVA, CUMA) Renouvellement des actifs agricoles plus important qu'ailleurs	Baisse du nombre d'exploitations de 20% en 10 ans Foncier agricole fragilisé (tension en périurbain ; déprise montagne, compétition sur meilleures terres) Le vieillissement des chefs d'exploitation	Valorisation des ressources locales / paniers de biens et services Développement de circuits-courts et de proximité Evolution du mode de consommation Une part de jeunes agriculteurs et des installations récentes Une prise en compte des enjeux agricoles et pastoraux par les collectivités Outils de transformation structurants et création de valeur ajoutée à optimiser	Un recul de l'activité agricole et pastorale en zone de montagne Augmentation des risques naturels (incendies et avalanches) / évolutions climatiques Agrandissement des exploitations couplé à la diminution de la main d'œuvre Urbanisation des fonds de vallées	Maintien des exploitations agricoles : Installations / Transmissions – reprises Renouvellement des générations Préservation du foncier agricole Structuration de filières économiques agricoles et valorisation des produits locaux Qualité et identité des produits Préservation de l'activité pastorale
Commerce - artisanat	Tissu commercial dense Potentiel de consommation important du fait de la fréquentation touristique	Commerces liés aux flux touristiques et à la saison Concentration des activités et fragilité Vacance des commerces des centres bourgs Concurrence zone de Tarbes et préiphériees Isolement de certaines zones / accessibilité Faible disponibilité foncière	Développement de l'économie numérique Aller vers l'économie verte, développement de nouveaux services et de nouvelles compétences Diversification des activités pour maintenir la proximité	Evolution de la demande des clients : modernité, qualité Vieillissement des chefs d'entreprises	Diversification pour maintenir la proximité Consolidation de l'existant / Transmissions – Reprises Structuration et renforcement de filières Modernisation et qualité de l'accueil des entreprises Innovation

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Industrie	Des zones d'activités existantes avec des capacités d'accueil encore disponibles Une activité transformée et diversifiée Stabilisation de l'emploi industriel sur les années les plus récentes	Foncier peu disponible Niveau d'équipement des zones d'activités	Renforcement de la compétence développement économique des EPCI en lien avec la région et le SRDEII Recomposition territoriale de l'intercommunalité Fibre optique Nouvelles filières : forêt, bois, écologie	Dépendance forte des sous-traitants / PME au contexte économique national et international	
Offre touristique	Des sites touristiques (cultuel, culturels, naturels) de renommée internationale Présence des Grands Sites Contrat de Destination Massif Pyrénées Une offre riche de produits ski, randonnée ou thermalisme Une accessibilité unique Un équilibre économique entre Lourdes et les hautes vallées Nombreux sites et équipements labellisées Tourisme et Handicap Agri-tourisme important	Une baisse globale de la valeur ajoutée touristique (-7% de 2008 à 2013) Une économie saisonnière Problématique des lits froids Un modèle économique en difficulté, concurrence entre stations Faible circulation des clientèles Offre d'hébergement peu qualifiée Emploi saisonnier précaire	Réorganisation de la compétence tourisme Création d'itinéraires ou de produits transfrontaliers Plan de redynamisation Lourdes 2016-2030 Développement de coopération pour attirer d'autres clientèles Solution pour remettre en marché les lits froids (étude locale, expériences nationales, évolutions législatives) PLVG pertinent pour assurer la transversalité entre les pôles touristiques (Grande Vallée de Lourdes à Gavarnie) Tourisme naturel, culturel	Concurrence d'autres destinations beaucoup plus performantes Concurrence accrue Déficit des équipements structurants	Diversification de l'offre, une offre 4 saisons Développer l'offre nature, les produits de niche (cyclo, astro, eaux vives) Améliorer la mobilité sur le territoire Optimiser la communication, l'offre destination Professionnaliser les acteurs du tourisme Définir une destination Grand Tourisme « Lourdes et les vallées »

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Pôle lourdais	Capacité hôtelière Accessibilité Visibilité internationale Lourdes, porte des Vallées Grand Site	Baisse de la fréquentation, de la durée des séjours Déficit d'image, notamment au niveau national Facteurs conjoncturels mais surtout structurels (baisse catholicisme, problèmes d'infrastructures, de l'offre d'hébergement)	Réseau des villes sanctuaires Prise de conscience collective / Lourdes 2016-2030 Recherche de nouveaux marchés Nouvelles lignes aériennes, bus Structuration de la compétence tourisme et d'un OT Coopération avec le Sanctuaire label Destination pour tous		Conforter et accroître le rayonnement de Lourdes Cibler de nouveaux marchés Diversifier l'offre : spiritualité, tourisme d'agrément, 4 saisons, nature Adapter la ville et améliorer son attractivité (mobilité, hébergement, image)
TIC/ numérique	Desserte ADSL en développement Ecole régionale du numérique de Lourdes	Des zones encore non couvertes (téléphonie mobile et haut-débit)	Investissement du conseil départemental / SDTAN		Accessibilité aux services via les TIC
Patrimoine culturel	Un patrimoine culturel et architectural très riche Valorisation par des labels	Méconnaissance du patrimoine en général Communication et animation insuffisance	Développer le patrimoine immatériel et industriel Outils numériques et innovants de valorisation (Patrimoine en Balade)	Diminution des subventions publiques impactant le budget consacré à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine	Améliorer la connaissance Améliorer les moyens et outils de valorisation Développer des patrimoines méconnus (immatériel, industriel…)
Patrimoine naturel	Un patrimoine naturel riche Des sites exceptionnels et des outils de préservation nombreux (zones naturelles, Natura 2000, réserve, Parc...) Ressource en eau RICE Diagnostic éclairage public	Urbanisation, artificialisation des sols Risques naturels nombreux et impactant pour la population et l'économie locale Impacts du changement climatiques	Prise en compte du risque inondation et de la gestion des rivières à l'échelle PLVG Territoires TEPCV Conversion de l'éclairage public	Aggravation du changement climatique	Poursuivre les démarches de préservation et de valorisation du patrimoine naturel Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels Animer, gérer et valoriser la ressource en eau

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accessibilité au territoire	Aéroport TLP international sur le territoire / A64 / Desserte ferroviaire (Lourdes) Réseau routier 2x2 voies Grands axes structurant le territoire	Intermodalité peu développée ; peu de lien entre les différents modes	Structuration intercommunale Mutualisation des transports	Equilibre financier des transports (aéroport, lignes ferroviaires supprimées) dans un contexte concurrentiel Poursuite projet de prolongement 2x2 voies ?
Transport / Mobilité sur le territoire	Desserte existante en termes de transports collectifs	Dépendance à l'automobile accrue (migrations domicile travail importantes) Mobilité des personnes âgées dans les zones rurales et le PMR Equilibre financier de certaines offres (TADà faible fréquentation lignes de bus Horaires peu adaptés aux besoins Problème d'accès à l'information	Développement de modes alternatifs à la voiture personnelle (covoiturage ; transport à la demande) Développement des TIC pour compenser isolement routier	Transfert à la région de la compétence

Les enjeux :

- Améliorer l'accessibilité au territoire, notamment pour les populations touristiques nombreuses
- Développer une offre adaptée aux besoins (horaires, type de transports…)
- Favoriser une alternative aux modes classiques et à la voiture
- Améliorer l'information sur l'offre existante

5. La transition écologique et énergétique

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Forêt	Des ressources forestières importantes	Gestion de la forêt privée Accessibilité de la ressource	Développement de la filière bois énergie Exploitation pour la construction et le bois d'œuvre Projet Pyc N Bois retenu à l'appel à projet Dynamic Bois	
Environnement / biodiversité	Un patrimoine naturel riche RICE Diagnostic éclairage public	Impacts du changement climatiques Pratiques en termes d'éclairage public	Territoires TEPCV Conversion de l'éclairage public lancé depuis plusieurs années Partenariat SDE / RICE	
Gestion des déchets				
Hydroélectricité	Le Gave de Pau fournit plus de 60% de la puissance sur les Hautes-Pyrénées pour une quarantaine d'usines recensées exploitées par EDF, SHEM-SUEZ et des producteurs autonomes.	Des investissements importants Nécessaires mises aux normes pour la préservation de la biodiversité et la prise en compte des pratiques sports eaux vives	Promotion des énergies renouvelables et développement de nvx projets Opération coordonnée à l'échelle du BV pour la remise aux normes Contrat de Rivière	Renouvellement des concessions ? (en tant qu'opportunités pour les investissements futurs)

Enjeux :

- Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la diminution de la pollution lumineuse
- Développer une filière bois locale
- Pérenniser l'activité hydroélectrique

6. La cohésion sociale

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Offre culturelle et équipements	Une offre culturelle riche et diversifiée et une répartition selon les « spécialités culturelles » des communes Un bon maillage du territoire concernant les salles de cinémas, les médiathèques et bibliothèques relais	Une programmation culturelle très saisonnière. Moins d'offre pour la population locale Manque de coordination de l'action culturelle à l'échelle du territoire ; offre peu lisible Equipements nombreux mais peu équipés techniquement ; coût de fonctionnement important	Une démarche de dynamique culturelle à l'échelle du PLVG : réseau, recensement de l'offre, réseau culturel L'essor du cinéma itinérant Un réseau de lecture publique qui souhaite se structurer	Baisse des subventions Risque d'une accentuation du déséquilibre de l'offre culturelle sur le territoire (concentration sur les pôles urbains)
Emploi	Un niveau d'emploi conforme à la moyenne départementale Un emploi diversifié dont 1/3 en lien avec le tourisme	Saisonnalité, pluriactivité Perte d'emploi entre 2008-2013		Contexte économique national

Sur le volet de la cohésion sociale, il faut également prendre en compte le Contrat de Ville à Lourdes pour le quartier prioritaire de l'Ophite. L'évolution de ce quartier de 1140 habitants est marquée par le développement l'absence de mixité sociale. Il s'agit d'un quartier enclavé, dont les habitants connaissent des difficultés d'accès aux différents services et des difficultés d'insertion professionnelle.
Les enjeux du Contrat de Ville sont nombreux et concernent notamment la réhabilitation du quartier, l'action en faveur du développement économique et de l'emploi ainsi que des actions en faveur de l'éducation.
Sont prises en compte également les problématiques d'accès aux soins, les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
Le contrat de ville veillera à favoriser la vie associative et rechercher la participation des habitants tout au long de sa mise en œuvre.

Enjeux :

- Améliorer l'accès à l'offre culturelle du territoire
- Favoriser l'accès à l'emploi et prendre en compte la spécificité de l'emploi saisonnier, enjeu transversal aux axes relatifs à l'attractivité du territoire
- Favoriser la mutualisation des acteurs culturels locaux et des équipements
- Favoriser l'égalité hommes-femmes
- Favoriser la mixité sociale, notamment sur Lourdes, par un désenclavement du quartier et en renforçant le lien avec le centre-ville

Les deux thématiques suivantes ont été retenues également comme importantes pour le territoire et sont transversales à l'ensemble des axes du contrat :

7. L'égalité hommes-femmes

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Un secteur tertiaire fortement développé et qui propose une mixité de l'emploi et des emplois à temps non complet Diversification des activités agricoles avec l'agri-tourisme Modes de gardes diversifiés et suffisants Une représentation forte des femmes dans la vie politique locale	Méconnaissance locale des statistiques Couverture haut-débit insuffisante pour le développement du télétravail Saisonnalité et horaires décalés : précarité	La mise en place du conseil de développement du PETR	Une dégradation de la situation économique locale, et particulièrement dans le secteur du tourisme et sur Lourdes, aurait un impact fortement négatif sur l'emploi des femmes

Enjeux :

- Insertion des femmes sur le marché de l'emploi
- Egalité professionnelle, notamment dans certains secteurs d'activité
- Favoriser et adapter des modes de garde enfance, petite enfance

8. Le lien urbain-rural

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Des zones rurales attractives et relativement bien dotées en services et équipements Des pôles touristiques attractifs, identifiés : un pôle lourdais urbain et des pôles en vallées plus ruraux Qualités paysagères Accessibilité importante	Infrastructures numériques Vieillissement de la démographie médicale Centralisation des services et isolement des zones rurales Disponibilité foncière, notamment en immobilier d'entreprises Modes de transports et faible intermodalité	Redéfinition des missions entre le niveau intercommunal et le PETR, notamment sur le positionnement du PETR en tant que lien entre les pôles touristiques Elaboration des SCOT, outils de planification et d'aménagement + rôle du PETR sur un interscot Equipements numériques Schéma d'accessibilité aux services	Recomposition territoriale Risque de décrochage de certaines zones rurales, périphériques des grandes intercommunalités

Dans un contexte de recomposition territoriale et d'extension de l'agglomération, la mise en œuvre du nouveau SDCI aura des impacts forts sur les communes rurales. Le lien entre zones urbaines et zones rurales devra être repensé et renforcé pour favoriser la solidarité entre ces zones interdépendantes. Il s'agit d'une réelle réciprocité qu'il faut renforcer au travers de plusieurs enjeux qui qui rejoignent les 6 thématiques principales :

- Maintien des services au bon niveau territorial et trouver un bon équilibre entre centralité et proximité
- Améliorer l'offre de mobilités infra territoriale
- Favoriser
- Mettre en œuvre des projets favorisant la réciprocité sur le plan agricole (circuits courts), forestier (approvisionnement local), économique (télétravail, tiers lieux, numérique), touristique (promotion d'une destination cohérente, Grande Vallée « Lourdes et les Vallées ») et de services (accueil et maintien des populations, attractivité du territoire pour les salariés)

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- ***Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités*** *(déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)* ;

A la date de la signature du contrat, 3 Comités Interministériels aux Ruralités se sont tenus à Laon le 13 mars 2015, Vesoul le 14 septembre 2015 et Privas le 20 mai 2016.
Ils ont donné lieu à l'instauration de 104 mesures gouvernementales dont 73 trouvent une déclinaison départementale.

La mise en œuvre des mesures des CIR au niveau des territoires est la traduction concrète et opérationnelle de la politique gouvernementale en faveur des territoires ruraux.

Le Comité Départemental de suivi des mesures du CIR institué au niveau de chaque département se réunit une fois par trimestre afin de faire le point sur l'état d'avancement des mesures départementales et informer des évolutions des dispositifs gouvernementaux.

- ***Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire*** *(ou déclinaison du cadre départemental) ;*

La stratégie de l'Etat dans le Département des Hautes Pyrénées est conforme au cadre des orientations stratégiques de l'Etat en Région Occitanie, validé en CAR en octobre 2016.
Elle se traduit par la mise en œuvre de mesures opérationnelles au niveau des 3 axes stratégiques suivants :

<u>I Faire de la Région Occitanie une région ouverte, attractive et tournée vers l'avenir</u>
Mesures opérationnelles
- Désenclaver le territoire au niveau routier et ferroviaire
- Favoriser la création d'emplois par une activité économique diversifiée et innovante à travers notamment le développement de sept filières identifiées comme étant des filières d'avenir :
    - La compétitivité de l'industrie aéronautique
    - La montée en gamme de la filière agricole et agroalimentaire (agriculture, élevage, agroalimentaire, innovation agricole, attractivité des métiers, modernisation des outils de production)
    - L'émergence d'une filière forêt-bois régionale
    - L'accélération de la numérisation du territoire
    - Le Soutien au développement des énergies renouvelables
    - La réponse aux enjeux de Santé
    - La réussite du renouveau touristique
- Développer l'attractivité au travers d'approches transversales
- Encourager l'entreprenariat et la création d'entreprises :

- Favoriser la reprise d'entreprises et le renouvellement des générations y compris dans les domaines de l'artisanat et de l'agriculture.
- Renforcer l'attractivité du territoire à travers la simplification des démarches envers les entreprises et la mise en réseau des acteurs et le développement de nouvelles approches collaboratives.

- Renforcer le rayonnement des départements en valorisant le patrimoine et en densifiant les coopérations y compris internationales.

Ces mesures s'inscrivent tout à fait dans l'axe 3 des contrats de ruralité dédié à l'attractivité des territoires des PETR.

II Garantir la Cohésion sociale et territoriale

Mesures opérationnelles

- Réduire les tensions en matière de logement
- Veiller à la santé des populations précaires
- Faciliter le retour à l'emploi par la formation professionnelle
- Favoriser l'inclusion des territoires et des populations marginalisées
- Incarner la solidarité et encourager l'expression citoyenne
- Renforcer le rôle incitateur et péréquateur de l'Etat :
    - Maintenir les services publics en milieu rural
    - Intervenir sur les territoires vulnérables
    - Adapter un modèle d'urbanisation
    - Déployer les contrats de ruralités
- Soutenir la transition énergétique, la protection du cadre de vie et le développement durable comme vecteurs de cohésion :
    - favoriser la production d'énergies renouvelables
    - assurer la gestion durable de la ressource en eau
    - porter la transition agro-écologique
    - préserver le milieu forestier

Ces mesures s'inscrivent tout à fait dans les axes 1, 2, 4, 5 et 6 des contrats de ruralité dédiés respectivement aux services et à la santé, à la revitalisation des bourgs-centres, à la mobilité, à la transition écologique et à la cohésion sociale.

III Adapter l'Etat aux évolutions de son organisation

Mesures opérationnelles

- Poursuivre la modernisation des services publics pour le développement de l'Innovation et l'usage accru du numérique
- Améliorer l'efficience des services publics
- Initier des dynamiques stratégiques au niveau de l'Etat territoriale
- Cultiver le dialogue entre les acteurs publics
- Structurer les territoires afin de conforter la cohésion sociale
- Moderniser l'administration publique

La mise en place même des contrats de ruralité traduit l'évolution et la modernisation de l'action de l'État, grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance entre l'État et les territoires, fondée sur un dialogue de proximité et partenarial avec les collectivités.

Le Département des Hautes Pyrénées a par ailleurs engagé l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, dans le cadre d'une démarche copilotée par la Préfecture et le Conseil Départemental, tel que prévu par la Loi NOTRe. Sa finalisation est prévue pour la fin du premier semestre 2017.
Les préconisations de ce Schéma, en particulier son plan d'action, seront déclinées autant que faire se peut au niveau de chaque PETR à travers l'inscription d'opérations spécifiques au sein du Contrat de Ruralité de chacun des PETR, notamment au travers de l'axe I du contrat dédié aux services publics et marchands et aux soins.

En termes de programmation, la meilleure articulation sera mise en œuvre afin que les opérations les plus structurantes bénéficient des concours financiers permettant leur réalisation, en accord avec les stratégies de l'Etat menées au niveau départemental, régional et national.

<u>En complément des démarches contractuelles évoquées en préambule</u>

- Démarches des pôles touristiques en lien avec HPTE
- Stratégie de développement de la filière cyclo (PLVG)
- Gavarnie inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco
- PER Pierrefitte-Soulom-Villelongue
- Projet de schéma de développement économique et du commerce de la CCPL
- Plan Climat Energie du Parc national des Pyrénées
- Conventions et avenant TEPCV du PVLG et de la CCPL
- Plan de mobilisation de la ressource forestière (PLVG)
- Diagnostic de l'éclairage public (PLVG)
- OPAH (Lourdes et PLVG)

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

L'annexe 1 du Contrat de Ruralité présente pour chaque thématique les projets du territoire.

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1
Accès aux soins et aux services

Même si le territoire est relativement bien doté en services publics qui sont répartis de manière assez homogène, certaines zones très rurales ou de montagne restent isolées et les services intermédiaires et supérieurs sont concentrés en piémont dans les zones les plus peuplées. L'évolution disparate du territoire et le vieillissement de la population entraîne une évolution rapide des besoins et une nécessité d'adapter l'offre notamment dans les services quotidiens, les services à la personne, la santé, le sport, les loisirs et la culture ; ainsi que les modes de transport. L'égalité hommes-femmes doit également être renforcée, notamment par le développement de services adaptés en termes de modes de garde.
Il s'agit donc de maintenir des services de proximité en zones rurales en privilégiant la mutualisation et la mise en réseau de l'existant.
Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1</u> : Maintenir des services de proximité pour un territoire attractif**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Développer des points multiservices, des points relais, des permanences de services publics, s'appuyer sur les mairies, les points Poste
  - ⇒ Développer les équipements pour les sports et loisirs pour répondre à la demande croissante notamment en équipement praticable toute saison.
  - ⇒ Aménager et proposer des équipements culturels mutualisés et adaptés aux différentes pratiques, maisons des associations, salles de spectacles, équipement numérique de cinéma

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes du PETR, intercommunalités, services publics (Poste, opérateurs publics…)

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, CAF, MSA, La poste, PNP

- **<u>Objectif 2 :</u> Améliorer l'accès aux services**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Réaliser des travaux d'accessibilité des bâtiments publics (en suivant les préconisations des ADAP)
  - ⇒ Développer l'offre de mobilités pour la population locale (cf. thématique 4)
  - ⇒ Favoriser l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) : points visio, dématérialisation, cyberbases, espaces publics informatiques. Développer les équipements et également les actions de sensibilisation et d'appropriation de ces outils (en lien avec l'objectif 4 de la thématique 3). Favoriser le développement dans les zones rurales de la e-santé, la e-administration, la e-éducation.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes et intercommunalités du PETR ayant réalisé leur ADAP

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, PNP, opérateurs de réseaux, Hautes-Pyrénées Numérique, syndicats de transports, les établissements de santé, établissements scolaires…

- **<u>Objectif 3</u> : Offrir des services adaptés aux publics spécifiques**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Proposer de nouvelles solutions pour accompagner le vieillissement : maintien à domicile, solutions pour les aidants, structures d'accueil intermédiaires entre l'établissement médicalisé et le domicile, développer des structures intergénérationnelles
  - ⇒ Répondre aux besoins de la jeunesse, l'enfance et la petite enfance avec des structures adaptées et dans le cadre d'un schéma cohérent à l'échelle du bassin de vie : RAM, micro-crèches, accueil de loisirs, maison de la jeunesse ; équipements multiactivités ; modernisation des écoles et groupements scolaires.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes et intercommunalités du PETR, EHPAD, associations, prestataires privés

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, CAF, CARSAT, MSA, PMI, ADMR, CLIC…

- **<u>Objectif 4 :</u> Maintenir une offre de santé de qualité et diversifiée**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Etablir un état des lieux de l'offre en médecine généraliste avec des perspectives à 5 ans (rencontres, enquête auprès des médecins, internes, remplaçants) ; mener une concertation avec les médecins pour proposer des solutions adaptées
  - ⇒ Favoriser l'installation de jeunes praticiens, particulièrement généralistes : développer les maîtrises de stage, installation des internes, favoriser la mise à disposition voire la création de logements pour les internes
  - ⇒ Favoriser le regroupement de professionnels de santé ou de professions paramédicales, quand c'est nécessaire : pôles santé, maison de santé pluridisciplinaire, maison médicale…
  - ⇒ Répondre aux spécificités de la demande de soins saisonnière : stations de ski, médecine thermale
  - ⇒ Développer la e-santé

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, communes du PETR, intercommunalités, Conseil Départemental, initiatives privées de professionnels médicaux

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, ARS, professionnels de santé, CPAM, stations de ski, thermes, établissements de santé, établissements hospitaliers, universités…

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2
Revitalisation des bourgs centres

Dans un contexte de déprise démographique, l'enjeu de l'attractivité d'un territoire rural et de montagne passe par la requalification des bourgs centres. Un renforcement des investissements et des animations dans ces centres de vie apportera une nouvelle dynamique et une nouvelle attractivité au territoire. L'offre commerciale et artisanale doit notamment être confortée. La rénovation de l'habitat et des bâtiments est également au cœur de cet enjeu.
Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1 :</u> Améliorer le cadre de vie**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Requalifier le patrimoine bâti, architecturel (rénovation), requalifier la signalétique, l'affichage public, les façades (AVAP…)
  - ⇒ Aménager les espaces publics, développer la piétonisation, les cheminements accessibles
  - ⇒ Aménager des équipements de jeux pour enfants, des aires de repos, de pique-nique

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes du PETR, intercommunalités,

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, CAUE, ABF, PNP, SDE

- **<u>Objectif 2</u> : Requalifier l'habitat**
  Il s'agit notamment de développer une offre d'habitat répondant aux attentes actuelles, en limitant la facture énergétique des propriétaires occupants et bailleus (proximité des services, logements économes en énergie). La requalification de l'habitat dans les centre de vie permet également de limiter le mitage. Enfin, la lutte contre l'insalubrité est également une priorité.

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Rénovation des logements communaux (énergétique, accessibilité)
  - ⇒ Création de logements sociaux conventionnés
  - ⇒ Poursuite et développement de l'OPAH
  - ⇒ Développement d'éco-quartiers

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, bailleurs sociaux, communes, intercommunalités

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, opérateurs type Soliha, ANAH, CARSAT, GIP Contrat de Ville, Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

- **<u>Objectif 3</u> : Maintenir et dynamiser l'activité des centres bourgs**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Favoriser l'activité économique, et prioritairement le commerce et l'artisanat : opération collective de dynamisation ; OUMACS ; accompagner les transmissions-reprises dans le commerce et l'artisanat ; développer des animations de centre-ville ; sites Internet ; embellissement des vitrines, des enseignes…
  - ⇒ Promouvoir des animations culturelles pour des territoires vivants (cf. thématique 6)

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, associations de commerçants et artisans, offices du commerce, communes, intercommunalités, clubs d'entreprises

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, acteurs culturels, socio-professionnels, offices de tourisme…

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3
Attractivité du territoire

Le défi prioritaire, déterminé par les élus du PLVG, est la dynamisation du modèle économique car c'est ce qui permettra d'attirer des habitants et de mettre en œuvre un développement durable et équilibré. Cette priorité vise principalement l'offre touristique, premier moteur économique du territoire, mais les acteurs du territoire doivent également activer d'autres leviers de croissance économique et de création d'emplois : industrie, agriculture, valorisation des ressources locales… L'attractivité repose également sur d'autres aspects : l'accès au numérique, la qualité du cadre de vie et du patrimoine naturel, l'offre culturelle…
Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1</u> : Qualifier l'offre touristique et favoriser la promotion à l'échelle d'une destination**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Développer une offre touristique 4 saisons : offre nature, diversifier l'offre hivernale, repositionner l'offre thermale et thermoludique ; faire évoluer les domaines skiables en prenant en compte le développement durable et des positionnements complémentaires (famille, sportifs…) = investissements physiques de modernisation, création…
  - ⇒ Qualifier et mettre en marché l'offre d'hébergements : investissements pour améliorer la qualité des hébergements ; requalifier l'offre d'hébergements de haute montagne (refuges) ; mobiliser les « lits froids »
  - ⇒ Structurer l'offre et les produits sur des filières de niche : le cyclo, les sports d'eaux vives, l'astro-tourisme en lien avec la RICE
  - ⇒ Optimiser les actions de promotion, de commercialisation et de découverte de la destination (accueils presse, workshop, films de destination, brochures communes, outils numériques…)
  - ⇒ Professionnaliser les acteurs du tourisme pour replacer le client au cœur de notre stratégie : dans les offices de tourisme pour améliorer l'accueil, les socio-professionnels en termes de culture commerciale.
  - ⇒ Redynamiser l'offre du pôle lourdais : conforter le rayonnement en ciblant de nouvelles clientèles catholiques (actions de promotion communes), diversifier l'offre à la spiritualité et valoriser le positionnement « au cœur des montagnes », adapter la ville et ses accès.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, communes, intercommunalités, OT, socio-professionnels, commissions syndicales, prestataires privés, thermes et stations de ski, hébergeurs, gestionnaires de refuges

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, HPTE, CRT, chambres consulaires, Commissariat de Massif, Offices de tourisme, PNP, N'Py, associations, acteurs privés du tourisme…

- **<u>Objectif 2</u> : Favoriser l'accueil d'entreprises et d'activités économiques**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Accompagner les entreprises dans leurs parcours résidentiels
  - ⇒ Renforcer la lisibilité de l'offre d'accueil aux entreprises : requalifier et repositionner les zones d'activité, développer l'accueil d'activités dans les centres bourgs, conforter l'offre d'accueil des entreprises artisanales, favoriser l'animation économique des filières présentes sur le territoire, promouvoir le développement de tiers lieux
  - ⇒ Développer les infrastructures apportant des services aux entreprises, et créer des lieux de rencontres professionnelles
  - ⇒ Promouvoir la mise en place d'espaces collaboratifs : espaces de travail partagé, télécentres

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes, intercommunalités, clubs d'entreprises,

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, partenaires privés, CDDE, PNP, CGET Massif Pyrénées, Pôle Emploi, MCEF

- **<u>Objectif 3</u> : Valoriser les ressources locales**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Engager la structuration d'une filière bois-énergie (cf. thématique 5)
  - ⇒ Renforcer l'économie liée à l'hydroélectricité (cf. thématique 5)
  - ⇒ Participer au maintien de l'agriculture : soutenir les démarches collectives de circuits courts et de proximité, mettre en place des unités de transformation des productions agricoles, valoriser les productions locales par des actions de promotion, démarches de paniers de biens et services, développement de labels et de marques distinctives, valoriser les produits bio et locaux dans la restauration collective.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR**,** communes, intercommunalités, commissions syndicales, agriculteurs et groupements, propriétaires forestiers, exploitants, associations, prestataires privés, SEM, SPL, chambres consulaires, AFP,

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, partenaires privés, ONF, CRPF, Parc national des Pyrénées, EDF, Estera Innovation, URCofor, Association de valorisation territoriale du bois-énergie sur le Gers et les Hautes-Pyrénées, ADEME…

- **<u>Objectif 4</u> : Développer l'accès au numérique**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Favoriser l'accès pour tous au numérique (formation, sensibilisation, école du numérique…)
  - ⇒ Poursuivre le développement de la fibre optique et des réseaux Internet et téléphonie dans le cadre du SDTAN
  - ⇒ Equipements matériels des écoles, mairies, centres de loisirs, espaces publics et implantation de wi-fi territorial
  - ⇒ Cf. objectif 2 de la thématique 1

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes du PETR, intercommunalités, prestataires privés

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, Hautes-Pyrénées Numérique, Agence Régionale Développement Société de l'Information, Centre Européen des Technologies de l'Information en Milieu Rural, universités, école du numérique

- **<u>Objectif 5</u> : Promouvoir des projets innovants en lien avec l'économie collaborative, l'économie sociale et solidaire**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Développement de café librairie, de garages ou ateliers associatifs…
  - ⇒ Créer des recycleries, ressourceries (cf. thématique 5 objectif 4)
  - ⇒ Soutenir le développement d'épiceries solidaires

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, lieu de diffusion, prestataires privés, tiers lieux

Partenaires : Etat, DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, collectivités locales, services culturels des collectivités, équipements culturels publics et privés, chambres consulaires, PETR, PNP, commerçants, agriculteurs…

- **<u>Objectif 6</u> : Préserver et valoriser le patrimoine naturel**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Animer, gérer et valoriser la ressource en eau et les milieux humides (Contrat de Rivière, entretien, GeMAPI, eau potable, assainissement)
  - ⇒ Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques : inondations (PAPI), risques sismiques, risque glissement de terrain
  - ⇒ Poursuivre les démarches de préservation et de valorisation des espaces naturels (Parc, réserve, Natura 2000), ainsi que la sensibilisation et la formation
  - ⇒ Favoriser les démarches de respect de la qualité du paysage : signalétique cohérente et limitée
  - ⇒ Améliorer la connaissance de la biodiversité, notamment au travers des atlas de la biodiversité au niveau communal

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, EPCI, communes, commissions syndicales

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, EPCI, PETR, programme Leader, Agence de l'Eau Adour Garonne, Parc national des Pyrénées, C-Prim, syndicats mixtes, Institution Adour, syndicats de gestion de bassins versants

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4
Mobilités

Le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de territoire a souligné la nécessité de proposer de nouvelles solutions de mobilité pour renforcer les services de proximité et améliorer l'accessibilité à ces services mais également aux sites touristiques. Outre les technologies de l'information et de la communication et l'apport du numérique, repenser les mobilités est un objectif majeur : des services de transports alternatifs peuvent permettre de mieux adapter l'offre au besoin de la population.

Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1</u> : Proposer des solutions de mobilités répondant aux besoins de la population**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Réaliser une enquête des besoins et habitudes des habitants et visiteurs sur le territoire, sensibiliser le grand public aux nouveaux modes de déplacements doux, définir un plan d'actions pour développer des solutions adaptées
  - ⇒ Favoriser le développement de solutions nouvelles (covoiturage organisé, autopartage), développer et mieux adapter l'offre existante (transports collectifs, transports à la demande) pour améliorer l'accès aux services

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR**,** communes du PETR, intercommunalités, syndicats de transports

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, PNP, syndicats de transports, Conseil Départemental, Conseil régional…

- **<u>Objectif 2</u> : Favoriser le développement de mobilités économes en énergie**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Accompagner l'acquisition de véhicules et vélos électriques pour les collectivités et les services publics
  - ⇒ Créer un maillage de bornes électriques bien réparties sur le territoire

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR**,** communes du PETR, intercommunalités, syndicats de transports

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, PNP, ADEME, SDE…

- **<u>Objectif 3 :</u> Promouvoir le vélo comme mode de déplacement doux**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Développer les voies vertes, véloroutes et équipements en sites propres
  - ⇒ Installer du mobilier urbain adapté à cette pratique
  - ⇒ Développer des services de location de vélos à destination des habitants et des touristes

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR**,** communes du PETR, intercommunalités, Conseil Départemental, prestataires privés, associations

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, CRT, HPTE, AF3V, socioprofessionnels, prestataires privés, associations, Offices de tourisme

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5
Transition écologique

En tant que thématique transversale, la transition écologique est une des composantes principales de l'action portée par le PLVG depuis de nombreuses années. Concrétisée à travers la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV », le territoire met en œuvre des actions en faveur de la transition écologique dans plusieurs domaines.
Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1</u> : Engager la structuration d'une filière bois énergie, notamment à travers le renforcement de l'accès à la ressource**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Améliorer l'accès à la ressource locale au moyen d'un schéma cohérent de création et de rénovation de la desserte, et de mise en place de techniques d'exploitation adaptées aux peuplements de montagne
  - ⇒ Mener des actions destinées à la maîtrise du foncier
  - ⇒ Favoriser la création d'une plate-forme territoriale bois-énergie
  - ⇒ Favoriser la création de réseaux de chaleur
  - ⇒ Sensibiliser les élus à l'utilisation du bois énergie

Echéance des premières actions 2018

Pilotes : PETR**,** communes du PETR, intercommunalités, SCIC, prestataires privés, associations, associations foncières pastorales

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, ONF, CRPF, Parc national des Pyrénées, SDE, EDF, Estera Innovation, URCofor, Association de valorisation territoriale du bois-énergie sur le Gers et les Hautes-Pyrénées, ADEME…

- **<u>Objectif 2</u> : Poursuivre et renforcer les actions liées à la RICE et à la protection de la qualité du ciel nocturne**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Sensibiliser les élus, habitants, grand public
  - ⇒ Travaux de conversion de l'éclairage public
  - ⇒ Travaux d'éclairage et de mise en valeur des bâtiments conformément au guide de l'éclairage de la RICE
  - ⇒ Actualiser le diagnostic éclairage public et assurer le suivi de la qualité du ciel nocturne

Echéance des premières actions 2018

Pilotes : PETR**,** communes, intercommunalités, associations, SDE

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, SDE, PNP, Pic du Midi, CPIE, universités, OT, associations et acteurs scientifiques

- **<u>Objectif 3</u> : Promouvoir les constructions à énergie positive et la rénovation énergétique de bâtiments publics**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Soutenir les projets de bâtiments publics basse consommation ou à énergie positive
  - ⇒ Soutenir les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics et de logements communaux
  - ⇒ Sensibiliser les artisans à la transition énergétique en cohérence avec les démarches de labellisation et les actions des chambres consulaires

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR**,** communes, intercommunalités, chambres consulaires et syndicats interprofessionnels, bailleurs sociaux, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, ADEME, collectivités locales, PNP, chambres des métiers et de l'artisanat, CAPEB

- **<u>Objectif 4</u> : Améliorer et optimiser la gestion des déchets sur le territoire**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Favoriser la mise en place d'actions favorisant la collecte sélective (poubelles, conteneurs...)
  - ⇒ Favoriser les projets augmentant la valorisation des déchets (recyclerie, ateliers réparations, actions individuelles ou collectives de compostage, initiative zéro déchet)
  - ⇒ Favoriser les actions de rationalisation de la collecte (point de regroupement…)
  - ⇒ Mettre en place des actions de sensibilisation au tri et d'éducation à l'environnement
  - ⇒ Actions de piégeage de déchets sur le Gave pour préserver la qualité de l'eau

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : communautés de communes, syndicats compétents, PETR**,** communes, opérateurs privés, associations

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, PETR, programme Leader,

collectivités locales, PNP, Ademe, syndicats compétents, Agence de l'Eau Adour Garonne, associations, CPIE

- **<u>Objectif 5</u> : Pérenniser l'activité hydroélectrique sur le territoire**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Soutenir les projets de microcentrales et pico centrales
  - ⇒ Mettre aux normes des centrales électriques existantes

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : prestataires privés et gestionnaires publics de centrales, EDF

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, AEAG, GEH Adour et Gave (EDF), SHEM…

- **<u>Objectif 6</u> : Favoriser l'émergence de l'écologie territoriale**

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**
  - ⇒ Développer les synergies entre industriels/entreprises artisanales ou agricoles pour faire émerger des projets d'écologie territoriale
  - ⇒ Soutenir la réalisation de projets innovants d'écologie territoriale visant la valorisation et l'optimisation des déchets et des flux de matière (méthanisation, biomasse, récupération de chaleur fatale…)

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : Intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, PETR…

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6
Cohésion sociale

Thématique également transversale, la cohésion sociale doit être un enjeu majeur pour le territoire dans un contexte social dégradé. Le territoire entend agir sur cet axe à travers plusieurs volets : la culture, l'emploi et l'insertion, la politique de la ville, l'économie collaborative.
Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1</u> : Améliorer l'accès des publics à l'activité et à l'emploi**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Améliorer les conditions et l'accueil des travailleurs saisonniers : création de maisons des saisonniers, création de logements dédiés, points d'information dédiés
  - ⇒ Développer les groupements d'employeurs multisectoriels
  - ⇒ Favoriser l'insertion des personnes en difficulté : pérennisation de l'Atelier Chantier d'Insertion à l'échelle du PLVG
  - ⇒ Développer l'information non stéréotypée sur les métiers auprès des jeunes (notamment jeunes filles/femmes) et communiquer sur la mixité des métiers

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés, OPH 65, ESAT…

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, PETR, programme Leader, chambres consulaires, prestataires publics et privés de tourisme, et d'autres secteurs d'activité, collectivités locales, MCEF, Pôle Emploi, CAF, centres et établissements de formation, missions locales, GIP Politique de la ville, Education Nationale, ADIL, Association Départementale pour le Logement des Salariés Saisonniers des Hautes-Pyrénées, Association Ride A Bar, Association Guichet Initiative Pluriactivité Emploi, Groupement d'employeurs GEVAL, CIL Pyrénéen, Mission locale…

- **<u>Objectif 2</u> : Développer une offre culturelle riche, diversifiée et accessible pour tous**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Structurer un réseau des acteurs culturels pour favoriser l'échange, la mutualisation, l'accès aux financements
  - ⇒ Développer une offre cohérente et une programmation culturelle lisible : création d'un site Internet dédié à la culture (annuaire, offres, pratiques, agenda…)
  - ⇒ Soutenir la connaissance et la valorisation du patrimoine local, matériel et immatériel, par le biais d'outils numériques (Patrimoine en Balade à développer)

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations culturelles, lieux de diffusion, prestataires privés

Partenaires : Etat, DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, collectivités locales, services culturels des collectivités, équipements culturels publics et privés, réseau d'acteurs culturels déjà structurés, Offices de tourisme, PETR…

- **<u>Objectif 3</u> : Accompagner la mise en œuvre du Contrat de Ville de Lourdes**

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Réhabilitation du quartier et renforcer son intégration dans la ville et son lien avec le centre-ville
  - ⇒ Action en faveur de l'activité économique, de l'emploi
  - ⇒ Problématiques d'accès aux soins
  - ⇒ Enjeux de citoyenneté, d'égalité hommes-femmes…

Cf. Contrat de Ville de l'Ophite

Objectif et plan d'actions pour la thématique 7
Renforcer l'égalité hommes-femmes

Cette thématique est transversale aux 6 axes du Contrat. Il s'agit d'un enjeu majeur qui doit être pris en compte dans ses différentes composantes : économique, culturelle, sociale… la promotion de l'égalité hommes-femmes doit être travaillée à plusieurs niveaux.
Il s'agit des services, de l'accès à la formation et à l'emploi, de l'accès à la culture, au sport…et cet effort doit être porté tout au long de la vie, et plus spécifiquement auprès des enfants et des jeunes.

- **<u>Objectif 1</u> : Favoriser l'insertion et l'emploi des femmes**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Répondre aux besoins des femmes en termes de mode de garde pour la petite enfance et l'enfance (cf. thématique 1, objectif 3)
  - ⇒ Favoriser l'insertion et l'activité des femmes : ateliers et formations dédiés (cf. thématique 6, objectif 1), développement du télétravail par le numérique (cf thématique 3 objectif 4)
  - ⇒ Promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans certains secteurs d'activité (cf. thématique 6, objectif 1)
  - ⇒ Promouvoir des actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits aux femmes
  - ⇒ Célébrer l'égalité femme/hommes sur le territoire en mobilisant les partenaires de proximité autour de la journée nationale du 8 mars

- **<u>Objectif 2</u> : Permettre l'accès des filles et des femmes à la culture, la formation et les loisirs**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Sensibiliser les jeunes à l'égalité hommes-femmes, lutter contre les stéréotypes (cf. thématique 6)
  - ⇒ Permettre l'accès des jeunes filles aux filières les moins féminisées (sensibilisation, échanges d'expérience, témoignages…)
  - ⇒ Développer les modes de garde variés et adaptés en fonction des besoins des femmes, y compris en dehors de leur activité professionnelle (cf. thématique 1, objectif 3)
  - ⇒ Favoriser l'accès des filles et des femmes aux équipements et aux activités sportifs et culturels (cf. thématique 1 et thématique 6), et au numérique (cf. thématique 3, objectif 4)

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés, CCAS, Pôle Emploi, centres de loisirs,

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, prestataires publics et privés, Pôle Emploi, CAF, MCEF, Missions locales, CCAS, PETR, CGET, Education Nationale, CLSH, Pôle Emploi

Objectif et plan d'actions pour la thématique 8
Promouvoir la réciprocité urbain-rural

Dans un contexte de recomposition territoriale, le renforcement des solidarités entre zones urbaines et zones rurales est primordial. Cette thématique est transversale aux 6 thématiques précédentes mais dans une optique de réciprocité car aujourd'hui ces espaces ne sont plus opposés, délimités mais interdépendants.

Cette dynamique peut également être élargie aux territoires voisins comme le PETR Cœur de Bigorre.

Cet objectif devra être pris en compte dans les documents de planification qui doivent être élaborés au niveau intercommunal : PLUi, PLH, SCOT.

Cf. liste des projets en annexe 1

- **<u>Objectif 1</u> : Améliorer les solutions de mobilités et les liens entre zones urbanisées et zones rurales**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Développer de nouvelles solutions de mobilités, multimodales et économes en énergie (cf. thématique 4) pour favoriser les déplacements des populations et notamment les trajets domicile-travail
  - ⇒ Développer des alternatives aux trajets domicile-travail : télétravail, espaces collaboratifs, tiers lieux (cf. thématique 3, objectif 2)
  - ⇒ Travailler sur l'attractivité et la qualité paysagère de ces zones de transition, qualifier l'espace de transition entre villes et campagnes, trames (entrées de villes, périphérie proche des centres urbanisés) (cf. thématique 3, actions 5) = trames vertes et bleues, voie verte, réseaux de sentiers, chemin vert…

- **<u>Objectif 2</u> : Promouvoir des actions favorisant la réciprocité entre urbain et rural**
- **Les actions concrètes et opérationnelles** :
  - ⇒ Valoriser les ressources locales pour approvisionner les zones plus urbanisées dans un objectif de circuit de proximité (activité agricole, bois-énergie) (cf. thématique 3, objectif 3)
  - ⇒ Améliorer les conditions des travailleurs saisonniers qui vivent majoritairement dans les zones rurales et travaillent sur les zones plus urbanisées saison : points d'informations, accès au logement, mobilités, pluriactivité…
  - ⇒ Sur le plan touristique, promouvoir une destination « Lourdes et vallées » et travailler à des outils de promotion mutualisés et transversaux aux pôles touristiques (cf. thématique 3, objectif 1)
  - ⇒ En termes de services à la population, il s'agit de trouver un équilibre entre la mutualisation et la centralisation des services dans les centres bourgs les plus urbanisés, (dynamique démographique, culturelle, formation, accès aux soins) et les zones rurales et isolées = point relais, e-administration, e-santé, e-formation, permanences de services publics, délocalisation d'évènements culturels… (cf. thématique 1, 2 et thématique 3, objectif 4)

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, prestataires publics et privés, OTSI, PETR

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Chaque Contrat de Ruralité fera l'objet d'un **Comité de Pilotage**. Son secrétariat permanent est assuré par le PETR ou le territoire de projet. Composé des représentants des cosignataires du contrat et des partenaires associés, il a pour missions :

- d'identifier, de proposer et de sélectionner conformément à la stratégie de développement du territoire définie dans le contrat, les projets à financer dans le cadre d'un programme opérationnel annuel ;
- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle ;
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat et de proposer des modifications éventuelles de programmation.

Un **comité régional technique de pré-programmation**, coprésidé par l'État et la Région, réunit l'ensemble des services régionaux de l'Etat, des préfectures de départements, les services du Conseil régional et des Conseils départementaux. Il a pour missions :

- de préparer et de consolider, le cas échéant, les plans de financement des projets. qui seront proposés aux comités de programmation,
- de garantir la cohérence des projets retenus avec les orientations stratégiques régionales,
- d'évaluer les politiques contractuelles régionales en faveur de la ruralité.

Des **Comités de Programmation**, organisés à une échelle pertinente en termes de croissance et d'emploi, auront pour missions d'examiner et de stabiliser les programmations financières annuelles des contrats, qui seront ensuite soumises pour approbation aux instances décisionnelles des partenaires cofinanceurs. Coprésidés par l'État et la Région, ces comités sont composés des représentants des différents partenaires et pourront être mutualisés avec d'autres dispositifs dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques.

B) Modalités d'intervention du Conseil Départemental

Le Département des Hautes Pyrénées mobilisera ses dispositifs et ses moyens en faveur de thématiques appropriées pour l'attractivité et le développement du territoire du PETR du PLVG. Il pourra concourir au financement des projets présentés dans le cadre du Contrat de Ruralité du PETR du PLVG au moyen de ses crédits sectoriels et des crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales, dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.
Le Département financera prioritairement les projets dont la mise en œuvre contribuera à la

réalisation du Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030 et/ou des schémas départementaux.

C) Modalités d'intervention du Conseil Régional

La Région Occitanie est particulièrement soucieuse de faciliter un développement équilibré de tous les Territoires qui la composent et se porte garante de l'équité territoriale.
L'action de la Région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de la région Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la Région et les partenaires co-financeurs.
La Région poursuivra jusqu'au 31 décembre 2017 ses Politiques Contractuelles Territoriales initiées en 2015 et s'engage à développer sur la période 2018-2020, une nouvelle génération de Politiques Contractuelles Territoriales avec l'ensemble des territoires.
Ainsi pour la Région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité revêt un « caractère transitoire » vis-à-vis de la période 2018-2020.
Les projets sollicitant l'intervention de la Région au titre d'un Programme Opérationnel Annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la Région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.
Pour ce qui concerne la Région Occitanie, le présent contrat est conclu sous réserve de son approbation, dans l'ensemble de ses termes, par son assemblée délibérante

D) L'ingénierie mobilisée

Le pôle développement du PETR est composé de 5 agents travaillant sur des thématiques variées : tourisme, culture, transition énergétique, filière forêt-bois, habitat, mobilités… Un pôle environnement chargé notamment de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI agit en faveur de la protection et la valorisation de l'environnement avec un service Milieux Aquatiques et un service Prévention des Inondations.
Un comité technique sera créé, impliquant des représentants techniques des membres du PETR et les agents de développement local. Les partenaires financiers (département, région, Etat) et d'autres instances (Parc national, Commissariat de Massif, HPTE…) pourront être associés à ces comité techniques.

E) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Des réunions d'information seront organisées sur certains points du territoire du PETR dans le courant du deuxième semestre de chaque année civile. Elles donneront lieu à des compte-rendu afin de participer à la réalisation de la maquette de projets de l'année suivante.
Le PETR s'appuiera sur le Conseil de Développement qu'il doit mettre en place en 2017, une fois les instances intercommunales installées.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le …….
Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires)*.
Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin de chaque année civile, un bilan des actions sera établi, à partir du tableau de bord du comité de pilotage. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.
En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.
En cas de modification des périmètres du PETR, ou de prise de compétences, le contrat sera modifié en conséquence.

SIGNATAIRES DU CONTRAT CADRE DE RURALITÉ

Contrat établi en présence de M. Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, le lundi 06 mars 2017 à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

M. Jean-Michel BAYLET,
Ministre de l'Aménagement du territoire,
de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Mme Béatrice LAGARDE,
Préfète des Hautes-Pyrénées

Mme Maryse CARRERE,
Présidente du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Pour Mme Carole DELGA,
Présidente du Conseil Régional Occitanie
M. Bernard PLANO,
Conseiller Régional

M. Michel PÉLIEU,
Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

M. Thierry RAVOT,
Directeur régional Occitanie de la
Caisse des Dépôts et Consignations

Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,…) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,…) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*

Annexe 1 au Contrat de Ruralité du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves - Liste indicative des projets

Les projets sont présentés pour les thématiques 1 à 6, y compris les projets qui concernent les thématiques transversales 7 et 8.

- ✓ **Thématique 1 : Accès aux soins et aux services**

Projet	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel	Echéance
Maison des services au public	Commune de Pierrefitte-Nestalas	A définir	A déterminer
Animer le lieu de vie intergénérationnel et développer des relais de services publics	Commune de Jarret	50 000€	2017
Equipement numérique d'une salle de cinéma	Commune de Cauterets	60 000€	2017
Réhabilitation d'une salle de spectacle	Commune de Cauterets	90 000 €	2017-2018
Création d'une maison des associations	Commune de Cauterets	100 000 €	2017-2018
Création d'une salle multisports couverte	CC Pyrénées Vallées des Gaves ?	A définir	A déterminer
Aménagement du boulodrome	Commune de Lourdes	A définir	2017-2018
Modernisation et accessibilité de l'ancien Casino, centre culturel et d'animation	Commune de Cauterets	200 000 €	2017-2018
Regroupement scolaire des écoles primaires d'Argelès-Gazost sur le site Jean-Boudette et création d'un pôle périscolaire	CC Pyrénées Vallées des Gaves	A définir	2017-2019
Mise en accessibilité de plusieurs bâtiments publics sur la base de l'ADAP	Commune d'Argelès-Gazost	110 000€ (35 000€ dès 2017)	2017 - 2018
Mise en œuvre des ADAP et accessibilité des ERP	Communes du PETR	A définir suite ADAP	
Regroupement, sécurisation, accessibilité de la nouvelle école primaire	Commune d'Aucun	260 000 €	2017
Implantation d'un terrain multisports	Commune de Pierrefitte-Nestalas	43 950 €	2017
Etat des lieux de l'offre médicale, démarches d'animation envers les internes	PETR, EPCI, Conseil Départemental ?	A définir (ingénierie ?)	2017-2018
Création d'une maison médicale	Commune de Cauterets	650 000 €	2018
Création d'un pôle santé	Commune d'Aucun	390 000 €	2017-2018
Réhabilitation de l'ancien Collège pour les associations	Commune d'Argelès-Gazost	1 000 000 €	2018-2020

- ✓ **Thématique 2 : Revitalisation des bourgs centres**

Projet	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel	Echéance
Requalification des espaces publics et plan de cheminement piéton	Commune d'Aucun	72 000€	2017-2019
Requalification du cœur du village, aménagement du bourg-centre Dont la rénovation énergétique de la mairie pour produire des logements sociaux	Commune d'Arras-en-Lavedan	2 340 275 €	2017-2018
Rénovation énergétique de deux bâtiments pour produire des logements sociaux	Commune de Beaucens	376 740 €	2017
Rénovation énergétique d'un bâtiment pour produire des logements sociaux	Commune de Sère en Lavedan	111 520 €	2017
Réhabilitation du centre du village	Commune de Lugagnan	A définir	2018
Revitalisation du centre-ville (vitrines, façades…)	Commune de Barèges	A définir	2017-2018
Opération d'aide à la rénovation des façades du centre ancien	Commune de Cauterets	150 000 €	2017-2018
Programme d'aménagement des espaces publics en vue de faciliter les circulations piétonnes pour tous + amélioration du stationnement	Commune de Cauterets	4 000 000€	2017-2018
Poursuite des OPAH	PLVG / Lourdes		2017-2018
Opération d'accessibilité sociale à la propriété	Commune de Cauterets	500 000 €	2018
Transformation de l'école en logement adapté aux personnes handicapées	Commune d'Arcizac-Ez-Angles	A définir	2018
Création d'un commerce de proximité alimentaire, commerce de loisirs, station-service	Commune d'Arrens-Marsous	A définir	2018
Revitalisation du cœur de village (projet global habitat, commerce de proximité, multiservices…)	Commune de St-Pé de Bigorre	800 000€	2017-2018
Rénovation du café-restaurant	Commission syndicale de la vallée du Castelloubon	A définir	
Projet de redynamisation du centre bourg	Commune de Barèges	800 000 €	En cours

- ✓ **Thématique 3 : Attractivité du territoire**

Projet	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel	Echéance
Reconstruction de l'abattoir de l'AOP Barèges-Gavarnie	CC Pyrénées Vallées des Gaves	1 948 000€	2017-2018
Installation de compteurs piétons numériques en centre-ville	Commune de Lourdes	14 000€	2017
Investissement et de modernisation d'une conserverie pour le développement des circuits courts	Commune de Lourdes	1 195 318€	2017

Projet carrefour des pèlerinages, création de lignes aériennes à l'aéroport Tarbes-Lourdes	SM Pyrénia	A préciser	2017
Création d'une promenade accessibilité à tous le long du Gave	Commune de Cauterets	400 000 €	2017
Création d'une aire d'accueil des camping-cars	Commune de Cauterets	160 000€	2017
Réhabilitation du centre de vacances le Relais du Lys	Commune de Cauterets	1 500 000€	2017-20178
Sécurisation de la source thermale permettant l'alimentation des Thermes	Commune d'Argelès-Gazost	500 000 €	2017-2019
Requalification de la zone d'activité de Saux à Lourdes	CA Tarbes Lourdes Pyrénées	A définir	2017
Mise en œuvre du Schéma de développement économique, commercial et d'accueil d'entreprises	CA Tarbes Lourdes Pyrénées / commune de Lourdes	A définir (diag en cours)	2017-2018
Création d'un centre de rencontre professionnelle : étude	Commune de Lourdes	40 000 €	2017
Etude sur la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial	Commune de Lourdes	15 000€	2017
Création d'un nouvel OT suite à étude programmatique en cours	Commune de Lourdes	2 000 000€	2018
Aménagement du site du Pic du Jer suite à étude programmatique en cours	Commune de Lourdes	3 700 000€	2018
Aménagement touristique du Sailhet, VTT, course d'orientation, parapente…	Commune de Lau-Balagnas	A définir	2018
Programme de soutien à l'hébergement touristique diffus	Commune de Cauterets	50 000 €	2018
Modernisation des domaines skiables, des équipements thermaux et thremoludiques, modernisation de l'accueil du site du Pont d'Espagne	Cauterets	3 000 000€	2017-2020
Réhabilitation de l'espace de Pouey Laun à Arrens-Marsous	CC Pyrénées Vallées des Gaves ? Commune d'Arrens-Marsous ?	A définir	2018-2019
Liaison par téléporté Cauterets-Luz	Communes de Cauterets et Luz,	20 000 000€	?
Création d'une zone d'activités à Agos-Vidalos	CC Pyrénées Vallées des Gaves	A définir	2017-2018
Projet de valorisation de la filière de la châtaigneraie, réhabilitation de la châtaigneraie traditionnelle	Association le Renouveau de la Châtaigne en Hautes-Pyrénées	100 000€	2017-2018
Projet d'amélioration de la signalétique, de l'affichage et des enseignes publicitaires	Communes, intercommunalités ?	A définir	2017-2018
Création d'un ascenseur urbain Barèges – Plateau du Lienz	Commune de Barèges	11 000 000 €	2017-2020
Développement d'activités 4 saisons Tournaboup, Laquette, Lienz, village	Commune de Barèges	330 000 €	
Création d'une auberge de jeunesse (bâtiment de l'Hospitalet)	Commune de Barèges	3 000 000 €	2017-2020

- ✓ **Thématique 4 : Mobilités**

Projet	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel	Echéance
Projet d'enquête et de sensibilisation aux nouvelles mobilités.	PLVG	25 000€	2017
Projet de liaison quatre saisons entre les sites	Gavarnie-Gèdre		2017
Projet de véloroute liaison Lestelle-Lourdes, et liaison avec la V81	Communes/ EPCI = à déterminer	A définir	2017-2018

- ✓ **Thématique 5 : Transition écologique**

Projet	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel	Echéance
Programme de sensibilisation à la RICE par le PLVG (actions touristiques, culturelles, sensibilisation…)	PETR	30 000€	2017
Rénovation énergétique de l'école de Salles	CC Pyrénées Vallées des Gaves	30 000€	2017
Rénovation énergétique de l'office de tourisme	Commune de Cauterets	172 181 €	2017
Rénovation énergétique de logements sociaux	Commune de Saint-Savin	289 493 €	2017
Réhabilitation énergétique de l'ancien Casino	Commune de Cauterets	150 000€	2017-2018
Rénovation énergétique de logements sociaux	Commune de Chèze	103 300 €	2017
Réhabilitation énergétique du pôle scolaire	Commune de Cauterets	200 000€	2017-2018
Mise en place d'une démarche d'expérimentation d'écologie industrielle et territoriale via l'utilisation de l'outil ACT'IF	CA Tarbes Lourdes Pyrénées	8 140 €	
Création d'une plateforme bois-énergie de territoire	Commune de Lourdes ? CA Tarbes Lourdes Pyrénées ? Autre structure ?	A définir	2017-2018
Projet de création de dessertes forestières (5 projets identifiés)	Communes	A définir	2017
Programmes de travaux de conversion de l'éclairage public par le SDE	SDE	A préciser	2018
Rénovation énergétique du centre de loisirs	Commune de Barèges (accompagnement CEP du SDE)	A définir	2017
Rénovation de la ville Suzanne	Commune d'Argelès-Gazost	1 000 000 €	2020

- ✓ **Thématique 6 : Cohésion sociale**

Projet	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel	Echéance
Création d'un site Internet dédié à la culture : offre, pratique, agenda, annuaire…	PETR	20 000 €	2017
Animation d'un réseau des acteurs culturels à l'échelle du GAL Plaines et Vallées de Bigorre	PETR	30 000€	2017 (en cours)
Création d'un café-librairie à Arras-en-Lavedan	Initiative privée	150 000 €	2017
Point d'information à destination des saisonniers à Pierrefitte-Nestalas	CC Pyrénées Vallées des Gaves	A définir	2017-2018